

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Exposé de M. BARRE au Parlement Européen

sur la situation économique de la Communauté
au début de 1970

(Strasbourg, 3 février 1970)

1969 aura été pour la Communauté une année de tensions et de secousses. Les déséquilibres monétaires, qui s'étaient intensifiés pour des raisons d'ordre interne et international, ont entraîné des changements de parités monétaires, qui ont eu d'importantes répercussions sur le fonctionnement du Marché Commun Agricole.

1969 aura été aussi pour la Communauté "l'année des illusions perdues" et, à ce titre, elle aura été salutaire. Au cours des dix dernières années, les progrès considérables réalisés dans la construction d'une Union Douanière et dans le domaine de l'agriculture, avaient fait naître le sentiment que les manipulations monétaires étaient devenues improbables, sinon impossibles. La fixation de prix agricoles communs, leur expression dans une unité de compte, renforçaient ce sentiment, d'autant plus que les relations économiques et monétaires intra-communautaires avaient été harmonieuses entre 1960 et 1967, au moins en apparence. Un climat de fausse sécurité s'était donc installé, ce qui explique qu'une attention insuffisante avait été portée à la coordination des politiques économiques et à la solidarité monétaire au sein de la Communauté. La Commission des Communautés Européennes s'était vite rendu compte de la nécessité d'effectuer des progrès dans ces domaines. Dès février 1968, elle attirait l'attention des Ministres des Finances sur la nécessité de renforcer la solidarité monétaire au sein de la Communauté. Exposant en octobre 1968, les problèmes économiques et monétaires devant le Parlement Européen, je mettais en garde contre certaines idées reçues et je déclarais qu'"il apparaît que si les évolutions des économies des pays membres s'avéraient par trop divergentes et si les politiques économiques de ces pays n'étaient point compatibles entre elles, des modifications de parité au sein de la Communauté Economique Européenne pourraient s'imposer en vue de préserver le bon fonctionnement du Marché Commun lui-même, quelles

ne puissent être par ailleurs les difficultés que ces modifications entraîneraient".

Les événements qui suivirent ne devaient hélas ! pas infirmer ces propos.

Mais 1969 aura été aussi l'année de départ de l'action nécessaire dans le domaine économique et monétaire. Le 12 février 1969, la Commission présentait au Conseil un Memorandum sur la Coordination des politiques économiques et la coopération monétaire au sein de la Communauté. En juillet 1969, le Conseil acceptait les suggestions de la Commission et donnait son accord de principe à leur mise en oeuvre. Depuis lors, les travaux nécessaires ont été menés sans relâche par la Commission et les instances spécialisées de la Communauté. En décembre 1969, les Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à La Haye convenaient "qu'au sein du Conseil, sur la base du Memorandum présenté par la Commission le 12 février 1969 et en étroite collaboration avec cette dernière, un plan par étapes serait élaboré au cours de l'année 1970 en vue de la création d'une Union Economique et Monétaire". Le Conseil du 26 janvier 1970 a permis d'enregistrer d'importants progrès.

Nous voici donc au seuil d'une nouvelle phase du développement de la Communauté. A certains égards les changements de parité ont permis d'assainir la situation économique, mais si une marge de manoeuvre existe, celle-ci ne doit point être gaspillée. C'est la raison pour laquelle l'évolution économique au cours de 1970 présente une grande importance, car elle contient en germe les chances de succès ou les risques de difficultés pour les tâches qui doivent dorénavant être accomplies. Les desseins grandioses et les plans les plus achevés ne s'inscriront point dans les faits ou ne conduiront qu'à édifier de fragiles superstructures, si l'infrastructure, c'est-à-dire l'activité économique de la Communauté, n'est pas cohérente et équilibrée.

.../...

C'est dans cette perspective que je voudrais analyser la situation économique de la Communauté en ce début d'année. Je procèderais, auparavant, à un examen rapide de la situation économique internationale. Je rendrai compte enfin au Parlement des résultats acquis et des travaux en cours dans le domaine de la coordination des politiques économiques et de la coopération monétaire au sein de la Communauté.

I

Sur le plan international, quatre faits principaux méritent à l'heure actuelle de retenir l'attention : l'évolution de la conjoncture aux Etats-Unis ; le redressement de la balance des paiements britannique ; l'amélioration des conditions de fonctionnement du système monétaire international ; le niveau des taux d'intérêt.

Aux Etats-Unis, on enregistre depuis plusieurs mois une baisse lente, mais continue de la production industrielle ; au cours du dernier trimestre de 1969 le produit national brut ^{en volume} est demeuré étale et les commandes ont été en diminution régulière. Ainsi se confirme l'impression d'un "refroidissement" progressif de la conjoncture américaine dans le courant de 1970. La hausse des prix, qui a été de 6,1 % en 1969, paraît cependant rester sensible. Aussi les autorités monétaires entendent-elles poursuivre une politique monétaire sévère, tandis que la stricte gestion budgétaire, qui en est le complément indispensable, se trouve affectée par la législation relative aux impôts et à certains transferts sociaux qui comporte le risque de faire disparaître l'excédent budgétaire prévu pour le budget 1969-1970. Si un certain ralentissement conjoncturel est prévisible, l'intensité et la durée de ce ralentissement demeurent cependant

incertaines. Son influence sur les échanges mondiaux, et donc sur les exportations de la Communauté, pourrait se manifester surtout dans la deuxième moitié de 1970.

La balance des paiements courants de la Grande-Bretagne s'est nettement améliorée depuis plusieurs mois : l'excédent s'est élevé à 630 millions de dollars et il paraît devoir se maintenir au cours de 1970.

La Livre Sterling n'est plus soumise à des accès récurrents de faiblesse. Cependant ce redressement a été acquis au prix d'un ralentissement de la croissance et le contrôle des importations demeure. L'évolution économique de la Grande-Bretagne dans les prochains mois dépendra des revendications salariales qui risquent de compromettre les résultats importants qui ont été jusqu'ici acquis.

La dévaluation du franc, la réévaluation du D.M., le redressement de la Livre, ont contribué notablement à l'apaisement des tensions dans le système monétaire international. La mise en oeuvre des Droits de tirage spéciaux, effectuée avec une relative prudence, apporte une solution au problème à long terme des liquidités internationales. La spéculation sur l'or s'est apaisée ; le prix de l'or sur le marché libre, à la fin de 1969, est tombé pour la première fois au-dessous de 35 dollars l'once. Cependant l'accord conclu entre les Etats-Unis et l'Afrique du Sud, et entériné par le Fonds Monétaire International, implique que l'or ne sera pas de sitôt démonétisé et donne des garanties aux banques centrales, qui conservent leur attachement à cet instrument privilégié des réserves internationales. Cependant les perspectives du système monétaire international ne seront complètement éclaircies que lorsque le déficit de la balance des paiements des Etats-Unis, qui, en 1969, s'est élevé à 9 milliards de dollars, sera ramené à des proportions plus raisonnables.

.../...

Ce sont les mesures qu'impose aux Etats-Unis la correction de ce déficit, qui expliquent le niveau très élevé des taux d'intérêt dans le monde et dans les pays de la Communauté. A cet égard, les taux du marché dit des Euro-dollars sont des taux directeurs pour le reste du monde. Le marché des Euro-dollars a atteint en 1969 un montant de quelque 40 milliards de dollars. Le fonctionnement de ce marché n'a qu'une importance marginale pour l'économie américaine : en effet les montants en cause ne correspondent qu'à une faible part de la masse monétaire des Etats-Unis (de l'ordre de 200 milliards de dollars), le flux et le reflux des fonds en question est très largement déterminé par la politique économique des Etats-Unis ; enfin la gestion de la partie la plus importante du système relève des trésoreries des grandes corporations et des dirigeants des banques américaines.

Il n'en est pas de même pour les pays de la Communauté. La masse des liquidités en question est plus vaste que la masse monétaire de chacun des pays de l'Europe continentale ; pour certains petits pays - Belgique, Pays-Bas, etc... - il s'agit même d'un multiple. Aussi les autorités monétaires de la Communauté ont-elles des raisons de redouter que des déplacements de fonds - à l'entrée comme à la sortie - ne causent de profondes perturbations, même s'il ne s'agit que de quelques centaines de millions de dollars. Or, les détenteurs de liquidités, surtout lorsqu'il s'agit des trésoriers de grandes compagnies, ont à leur disposition toute une gamme de moyens d'opérer des transferts de pays à pays.

Dans ces conditions, c'est en maintenant leurs taux d'intérêt au niveau de ceux du marché international, parfois, c'est en recourant au contrôle des changes ou à des instruments analogues, que les autorités monétaires de la Communauté peuvent sauvegarder une certaine "autonomie". Il en résulte quelques inconvénients pour l'activité économique dans nos pays, sans que

d'ailleurs les techniques utilisées aient toujours une parfaite efficacité. En tout cas, jamais jusqu'ici les pays intéressés n'ont saisi l'occasion d'agir de concert et effectivement en ce domaine. La Commission, lors de la Conférence des Ministres des Finances qui s'est tenue à Mons au début de 1969, avait suggéré que les pays de la Communauté adoptent une attitude commune et abordent l'examen du problème de l'euro-dollar et des taux d'intérêt avec les autres pays intéressés, et notamment avec les Etats-Unis. Elle se félicite des intentions que vient d'exprimer M. le Ministre Schiller et elle souhaite que, dans les prochains mois, une action concertée en ce domaine puisse être menée à bien. Il apparaît cependant qu'il ne faut pas attendre de sitôt une détente sensible des taux d'intérêt, qui dépend avant tout du succès de la politique anti-inflationniste aux Etats-Unis.

II

C'est en fonction du contexte international que je viens de décrire qu'il faut examiner la situation économique de la Communauté au début de 1970 et les perspectives d'évolution conjoncturelle au cours de cette année.

Pour la Communauté dans son ensemble, l'année 1969 a été caractérisée par un rythme de croissance élevé : le produit brut s'est accru en volume de 7,5%, taux qui n'avait jamais été atteint depuis l'instauration du marché commun. Mais des tensions inflationnistes de plus en plus prononcées se sont manifestées au cours de cette période. La hausse des prix s'est accélérée en cours d'année en raison de la pression croissante de la demande

.../...

et d'une sensible élévation des coûts salariaux ; l'indice des prix à la consommation a augmenté de 2,9 % en Allemagne ; de 5,8 % en France ; de 3,7 % en Italie ; de 6,5 % aux Pays-Bas ; de 4,4 % en Belgique ; de 2,8 % au Luxembourg.

Alors que le développement des exportations vers les pays tiers demeurait soutenu, l'expansion de la consommation privée s'est notablement accélérée, en particulier en Allemagne et en Italie, du fait notamment d'importantes majorations de salaires. Ce n'est qu'en France que, tout récemment, le dynamisme des dépenses des ménages a commencé à s'atténuer. Les entreprises ont poursuivi la mise en oeuvre d'importants programmes d'investissement. Seuls les investissements publics et, dans certains pays, la construction de logements, semblent s'être accrus moins rapidement au cours du second semestre de 1969.

En même temps, des goulots d'étranglement ont entravé de plus en plus les progrès de la production, ainsi qu'en attestent l'écart croissant entre le nombre de demandes d'emploi non satisfaites et celui des offres d'emploi, l'accroissement du degré d'utilisation des capacités techniques, le gonflement des carnets de commandes et l'allongement des délais de livraison. Les gains de productivité se sont considérablement réduits. Le mouvement de résorption du chômage conjoncturel paraît avoir atteint, dans la plupart des pays, un seuil difficilement franchissable.

Les déséquilibres se sont aussi reflétés dans des tensions de plus en plus vives sur les marchés financiers ; les taux d'intérêt ont continué d'augmenter et ont atteint un niveau très élevé sur le marché monétaire de tous les pays membres : de 6 à 10,4 % selon les pays pour l'argent au jour le jour.

Enfin, la balance commerciale de la Communauté a montré une détérioration continue ; l'excédent de 1.750 millions de dollars enregistré en 1968 a fait place en 1969 à un déficit qui pourrait être estimé à environ 100 millions de dollars.

Les modifications de parité monétaire décidées par l'Allemagne et la France sont trop récentes pour que l'on puisse déjà apprécier de manière précise les effets de ces mesures. Les informations disponibles montrent cependant que les mouvements de capitaux et l'évolution des réserves d'or et de devises se sont inversés. Le reflux de capitaux à court terme à partir de l'Allemagne a été très important ; de fin septembre à décembre, la Bundesbank a cédé la contrepartie d'environ 20 milliards de DM au marché des devises. En France, après une période d'hésitation liée aux incertitudes concernant la parité du DM, des rentrées notables de capitaux ont été enregistrées. Après la réévaluation du DM, les pays du Benelux ont, également, enregistré un important afflux de devises.

.../...

Presque tous les pays de la Communauté présentent aujourd'hui cette caractéristique commune que le développement de la demande globale s'y annonce supérieur aux possibilités limitées d'accroissement de la production globale. C'est seulement pour la France qu'un ralentissement de l'expansion de la demande intérieure peut être prévu, à la suite des mesures rigoureuses mises en oeuvre pendant la seconde moitié de 1969. Dans les autres pays, les dépenses de consommation des ménages pourraient s'accroître à un rythme encore accéléré ou, à tout le moins, conserver l'allure rapide qui les caractérise actuellement. Par ailleurs, même si les projets d'investissement, qui sont encore en nette expansion dans la plupart des pays, étaient révisés vers le bas, la seule exécution des commandes en carnet garantirait le maintien de l'activité d'investissement des entreprises à un niveau très élevé au cours des prochains mois.

L'importance des déséquilibres ainsi prévisibles rend plus difficile la modération - à tous égards indispensable - de la forte hausse des coûts unitaires de production que l'on observe partout.

Comme le développement des échanges entre les pays industriels risque de devenir de moins en moins dynamique pendant l'année 1970, le danger existe que la Communauté n'ait pas suffisamment maîtrisé ses tensions inflationnistes, à un moment - situé vraisemblablement au second semestre de 1970 - où des influences externes agissant sur la demande pourraient compromettre son rythme d'activité. La persistance d'une forte hausse des prix et des coûts et une détérioration appréciable de la balance des paiements courants constitueraient alors des obstacles difficilement surmontables à une réorientation de la politique conjoncturelle. Pour éviter pareil dilemme, il est indispensable de donner priorité à l'élimination du déséquilibre entre l'offre et la demande. La rapidité avec laquelle ce résultat pourrait être atteint constitue un facteur important, la hausse des coûts et ses répercussions sur les prix risquant de persister pendant quelque temps encore après la réalisation de cet objectif.

Cette analyse globale est confirmée par l'examen des perspectives pour les pays membres.

En Allemagne, la consommation et les investissements privés se développeront à un rythme élevé. Les effets exercés par la réévaluation, qui ne se manifesteront pleinement qu'après des délais assez longs, n'assureront donc pas, à eux seuls, une modération suffisamment rapide de la demande globale et de l'évolution des prix. Il importe donc que l'Allemagne retrouve rapidement un rythme de hausse des prix compatible avec le maintien d'une croissance satisfaisante. En effet, la persistance de tensions inflationnistes excessives imposerait tôt ou tard le recours à une politique restrictive très rigoureuse. La stagnation de l'économie allemande, qui risquerait d'en résulter, affecterait sensiblement l'ensemble de la Communauté. Les répercussions en seraient d'autant plus graves qu'elles se conjugueraient à celles du ralentissement de la demande extérieure. Aussi faut-il se féliciter des mesures de politique conjoncturelle, qui viennent d'être décidées par le Gouvernement de la République Fédérale, et qui visent à restaurer la stabilité, tout en évitant une stagnation, et à plus forte raison, une récession de l'économie.

En France, la politique de redressement économique et financier, conduite avec fermeté, habileté et tenacité, commence à porter ses fruits. Les mesures budgétaires et monétaires prises au cours des derniers mois exercent déjà des effets de freinage sur la demande et la liquidité intérieures; elles contribueront au rétablissement de la balance des opérations courantes en accentuant le transfert de l'offre intérieure vers l'exportation, transfert déjà favorisé par les avantages relatifs de prix créés par la dévaluation du franc. Toutefois, la vigueur des pressions sur l'appareil de production, qui devraient se prolonger quelques mois encore en 1970, les germes inflationnistes additionnels contenus dans la dévaluation et les risques d'affaiblissement de la demande extérieure dans la deuxième moitié de 1970 conduisent à penser que la consolidation de l'équilibre extérieur en France passe nécessairement par le rétablissement rapide de l'équilibre interne. Si la modération de la demande intérieure ne pouvait être obtenue à bref délai, et si la hausse de prix ne pouvait être contenue, la fragilité de la situation extérieure réduirait sensiblement la marge d'action disponible pour engager ultérieurement l'économie française dans une nouvelle phase de croissance durable.

En Italie, après un premier semestre relativement équilibré, les signes de tension n'ont cessé de se multiplier. La hausse des prix s'est faite nettement plus vive; des conflits sociaux ont entraîné d'importants arrêts de travail; les majorations de salaires ont été sensibles et la balance globale des paiements accuse maintenant un déficit assez élevé. Bien que l'élasticité de la production demeure plus grande que dans les autres pays membres, divers facteurs tels que la hausse des salaires, l'augmentation considérable des transferts sociaux, l'accroissement de la demande non satisfaite par suite des arrêts de travail, donnent à penser que la progression de la demande intérieure sera très forte au premier semestre de 1970. Dans ces conditions, le risque d'un mouvement cumulatif, accentuant les tensions existantes et déclenchant la spirale des prix et des salaires, est très grand. Aussi la politique budgétaire devra-t-elle être conduite d'une manière ^{beaucoup} moins expansionniste, afin que ses effets renforcent l'orientation restrictive déjà imprimée à la politique monétaire.

Aux Pays-Bas, en dépit de la pression moins forte sur les ressources qui pourrait résulter de l'évolution des exportations, les conditions de l'équilibre interne demeureront précaires en 1970. En particulier, l'expansion de la consommation des ménages demeurera très sensible. Une attention particulière devra donc être portée à la gestion des Finances publiques afin que la progression des dépenses soit effectivement maintenue dans les limites prévues. Le succès de la lutte contre la hausse des prix est d'autant plus important que les partenaires sociaux en font une des conditions de leur collaboration à la politique de stabilisation de l'économie.

En Belgique, les impulsions émanant de la consommation privée et des investissements des entreprises demeureront très vives, de telle sorte que, pendant la majeure partie de l'année, le rythme de l'activité sera encore déterminé essentiellement par les capacités de production disponibles. Une modération de la demande intérieure au cours de l'année 1970 apparaît d'autant plus nécessaire que le système de la taxe à la valeur

ajouté sera introduit le 1er janvier 1971. Les mesures annoncées à la fin de novembre contribueront à restaurer l'équilibre, surtout si une grande vigilance est observée dans le domaine budgétaire.

Au Grand-Duché de Luxembourg, où la décision d'appliquer ce système au début de 1970 a été maintenue, la modération de l'expansion de la consommation et des investissements sous forme de constructions apparaît comme un objectif immédiat, compte tenu de l'enchérissement des importations, en particulier en provenance de l'Allemagne. Les efforts déployés par le Gouvernement du Grand-Duché pour stabiliser l'économie et prévenir la hausse du coût de la vie apparaissent donc particulièrement opportuns.

Les perspectives conjoncturelles esquissées ci-dessus font ressortir la nécessité dans tous les pays membres d'une "désinflation" vigoureuse et rapide. Désinflation, c'est-à-dire retour progressif aux équilibres, mais non déflation, qui risquerait de briser la croissance et qui serait socialement intolérable. C'est seulement à cette condition qu'il serait possible d'obtenir un assainissement de la situation économique sans tomber dans la stagnation ou la récession. Des actions vigoureuses, concentrées sur le premier semestre de 1970, s'imposent pour éviter que n'apparaisse, à échéance plus éloignée, un ralentissement de la croissance coïncidant avec la hausse persistante des coûts et des prix, dans un contexte international précaire.

L'augmentation des capacités de production, les incitations à une mobilité accrue de la main-d'oeuvre, l'intensification du recrutement de travailleurs étrangers, le transfert de ressources vers les secteurs plus productifs, sont fort utiles dans les circonstances présentes; elles ne peuvent cependant, à court terme, fournir qu'un apport relativement limité à la modération des tensions inflationnistes.

L'accent doit donc être mis sur les instruments propres à freiner l'expansion de la demande intérieure :

- austérité budgétaire accrue;
- maintien de l'orientation restrictive de la politique du crédit;
- stimulation de l'épargne privée, afin de freiner la consommation des ménages et les sorties de capitaux;
- intensification de la concurrence sur les marchés des biens et des services.

Ainsi que la Commission l'a souligné à diverses reprises, les mesures nécessaires au rétablissement des équilibres ne seront couronnées de succès que si les partenaires sociaux participent activement à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une politique d'ensemble. A cet égard, il est indispensable que les gouvernements examinent avec les partenaires sociaux les possibilités d'accroissement des divers types de revenus, ainsi que leurs implications du point de vue de l'évolution des prix.

La Commission se félicite de ce que le Conseil ait approuvé le 26 janvier dernier les orientations de politique conjoncturelle que je viens de préciser. Si la Communauté pouvait parvenir à une meilleure maîtrise de son évolution conjoncturelle en 1970, elle disposerait d'une base assainie pour engager à partir de 1971 une politique à moyen terme de croissance équilibrée.

.../...

.../...

III

Les efforts entrepris par la Commission depuis un an pour obtenir une coordination plus effective des politiques économiques à moyen et à court terme et un renforcement de la solidarité monétaire au sein de la Communauté, ont abouti au cours du Conseil du 26 janvier 1970, à des résultats que l'on s'accorde d'une manière générale à considérer comme substantiels.

°
° °

La Commission a tout d'abord obtenu du Conseil un débat de fond sur l'harmonisation des politiques économiques à moyen terme. Elle avait à cette fin présenté un memorandum sur les orientations à moyen terme pour la période 1971/1975, memorandum établi en étroite liaison avec le Comité de politique économique à moyen terme. Ce memorandum cherche à préciser les conditions dans lesquelles l'harmonisation des politiques à moyen terme pourrait être recherchée au cours de la période 1971/1975. A cette fin, il propose un objectif, présente une méthode et avance des chiffres.

L'objectif est double : d'une part assurer la cohérence économique de la Communauté, en définissant les principales orientations à moyen terme permettant d'obtenir une meilleure convergence des politiques économiques des Etats membres ; d'autre part, engager ou intensifier les actions nécessaires à l'élimination progressive des disparités structurelles, régionales ou sociales entre les pays membres. Tous les travaux faits dans les instances communautaires montrent en effet que l'équilibre à moyen et long terme de la Communauté ne pourra pas être assuré par la seule convergence des politiques globales et que cette convergence sera d'autant mieux obtenue que des actions structurelles efficaces seront mises en oeuvre. A cet égard, il existe dans la Communauté des instruments : FEOGA, B.E.I., Fonds Social, dont le rôle mériterait d'être discuté quelque jour par le Conseil dans une perspective de croissance équilibrée à moyen terme.

La méthode d'harmonisation présentée par la Commission consiste à retenir des orientations à moyen terme chiffrées, concernant le solde extérieur, les prix, le taux de croissance du P.N.B. et le chômage. Les deux premiers de ces indicateurs sont des indicateurs de compatibilité intra-communautaire ; les deux autres sont des indicateurs de performance. La Commission estime que ces divers indicateurs doivent être associés, non seulement parce qu'ils se commandent les uns les autres, mais encore parce que la compatibilité ne doit pas être recherchée aux dépens de la performance nécessaire à la solution des problèmes propres aux pays membres.

Les orientations ainsi définies devraient servir de terme de référence pour la conduite des politiques économiques courantes et pour l'appréciation des évolutions conjoncturelles.

Enfin le memorandum de la Commission avance des chiffres. Ceux-ci ont été établis sur la base de renseignements fournis par les experts nationaux et d'études menées dans les instances communautaires spécialisées. Ils constituent une première approximation et devront être précisés ultérieurement.

La Commission a présenté ces chiffres d'une part parce que les propositions générales gagnent toujours à être précisées de façon quantitative, d'autre part parce que les chiffres permettent souvent de prendre une meilleure conscience des problèmes et de susciter des discussions fructueuses.

Ils tendent essentiellement à mettre en relief les limites entre lesquelles pourrait être recherchée une croissance aussi élevée que possible, compte tenu de la stabilité des prix et de l'équilibre extérieur. Ces limites ne fixent pas des frontières infranchissables, mais indiquent les zones de tension possibles et probables.

A cet égard, l'indicateur de prix qui est retenu dans le memorandum (2,5/3 %) a semblé réaliste, même s'il ne paraît pas suffisamment vertueux. Si cette fourchette était respectée, ce serait déjà pour la Communauté un grand succès, qui permettrait de poursuivre un objectif plus ambitieux dans une phase ultérieure.

Je souhaiterais également présenter un bref commentaire au sujet des chiffres relatifs au chômage. Ce sont les plus fragiles, parce que la connaissance statistique du chômage laisse à désirer. Il eût été commode pour beaucoup de raisons de ne point retenir de chiffres. Il y avait un risque à en retenir. La Commission a pris ce risque, parce qu'il ne lui a pas paru convenable de dissimuler des problèmes auxquels il sera difficile d'échapper, et parce qu'il lui semble qu'il vaut la peine de tenter dans ce domaine un effort d'explication et d'action. En effet, le problème du chômage est, dans certains de nos pays, un problème structurel. Sa solution dépend davantage d'une politique d'éducation et de formation des hommes et d'une politique de développement industriel que d'une expansion systématique de la demande globale, qui serait inflationniste et entraînerait inéluctablement des politiques de stabilisation, restrictives de la croissance.

La Commission a proposé au Conseil d'engager une partie longue et difficile. Mais c'est une partie fondamentale, parce que l'harmonisation des politiques économiques à moyen terme est indispensable si l'on veut sauvegarder les résultats acquis dans la Communauté et, à plus forte raison, si l'on veut avancer vers une union économique et monétaire.

./...

S'il apparaissait trop difficile - sinon impossible - de parvenir à cette harmonisation, il conviendrait alors de reconnaître qu'à l'avenir des ajustements de parité ne pourraient être exclus, et de rechercher, éventuellement, les moyens de les rendre moins brutaux ; il serait dans ce cas honnête de ne point fixer d'objectifs illusoire et de limiter les ambitions.

Après une très intéressante discussion, le Conseil a marqué son accord sur le principe d'orientations chiffrées pour la Communauté ; il a donné mandat à la Commission, en étroite liaison avec le Comité de politique économique à moyen terme, d'établir pour l'automne 1970 un projet de 3ème programme à moyen terme, qui contienne des orientations chiffrées définitives pour la période 1971/1975 et qui définisse les principales actions structurelles qu'il conviendrait de mener à bien tant sur le plan national que sur le plan communautaire.

La Commission n'ignore pas les difficultés que soulève la mise au point de ce programme. A cet égard, certains ne manqueront pas d'imputer aux "technocrates de Bruxelles" une dangereuse propension à l'inflation tandis que d'autres leur reprocheront de recommander la déflation et le chômage au sein de la Communauté. Le memorandum de la Commission est suffisamment clair pour que de telles allégations soient accueillies avec la plus grande sérénité. Il est très facile de promettre à la fois le taux le plus élevé de croissance, la plus parfaite stabilité des prix, l'excédent le plus substantiel de la balance des paiements, la complète disparition du chômage. Il est plus honnête et plus utile de rechercher les conditions d'une politique à moyen terme, qui tienne compte des réalités et des possibilités. Aussi la Commission ne manifesterait-elle nulle complaisance à l'égard d'orientations chiffrées qui lui paraîtraient entretenir de vains espoirs et susciter des illusions.

Le Conseil des Communautés a également approuvé les modalités appropriées des consultations prévues dans la décision du Conseil du 17 juillet 1969. De telles consultations se dérouleront au sein du Comité monétaire, du Comité de politique conjoncturelle ou du Comité de politique budgétaire en fonction des compétences respectives de ces Comités et selon la nature des décisions et mesures faisant l'objet de consultations. La décision du Conseil prévoit que, dans certains cas importants, les Présidents des comités, autres que celui où se déroule la consultation, et notamment le Président du Comité de politique à moyen terme, seront associés aux délibérations. Enfin l'article 4 de la décision stipule que tout recours au système de soutien monétaire à court terme institué dans la Communauté, est suivi d'une consultation spéciale sur la situation du pays bénéficiaire ; cette consultation a lieu au sein du Comité monétaire.

En effet, le mécanisme de soutien monétaire à court terme proposé par la Commission en février 1969 a fait l'objet d'un accord entre les Gouverneurs des banques centrales de la Communauté et vient d'être approuvé par le Conseil. Comme la Commission le souhaitait, le système mis en place est étroitement lié à la coordination des politiques économiques au sein de la Communauté. Il servira à financer temporairement les déséquilibres des balances des paiements qui peuvent se produire en raison de difficultés accidentelles ou de divergences conjoncturelles. Les ressources mises à la disposition du soutien à court terme s'élèveront à 2 milliards de dollars ; des quotes-parts fixées pour un montant d'un milliard de dollars déterminent d'une part, le montant du soutien dont chaque banque centrale peut bénéficier, et d'autre part, le montant du soutien dont elle consent à assurer le financement ; dans les cas particuliers ou les circonstances le justifient,

././..

un milliard de dollars supplémentaire constitue une masse de manoeuvre qui peut être affectée aux opérations de soutien. Ainsi la Communauté dispose-t-elle désormais d'un mécanisme souple et efficace, qui constitue la première manifestation d'une solidarité monétaire organisée au sein de la Communauté. Qu'il me soit permis de rendre publiquement un hommage à l'action exemplaire des Gouverneurs des banques centrales de la Communauté, dont on a dit ici ou là qu'ils manifestent quelque réticence à l'égard d'une coopération monétaire au sein de la Communauté, mais qui viennent de donner un éclatant témoignage de leur volonté de contribuer efficacement au développement de la construction communautaire.

Quant au concours financier à moyen terme, le Conseil a examiné un rapport intérimaire du Comité monétaire, qui définissait les règles de procédure à suivre et indiquait les problèmes qui devaient encore faire l'objet d'un examen. Le plus important de ces problèmes est celui de la liquidité des créances constituées au sein du système communautaire. A cet égard, le Conseil a été saisi d'une très intéressante proposition du Ministre français de l'économie et des finances, tendant à utiliser les droits de tirage spéciaux pour assurer cette liquidité. Le Conseil a demandé au Comité monétaire de terminer ses travaux dans les deux mois à venir, de sorte que la Commission puisse, au titre de l'article 108 du Traité, faire au Conseil une proposition sur l'institution au sein de la Communauté d'un système de concours financier à moyen terme.

Ainsi, en dépit d'un scepticisme assez général, de la surenchère verbale de quelques-uns et de l'opposition discrète mais déterminée de quelques autres, aura été mis en place un ensemble de procédures et de mécanismes constituant les fondements de tout progrès ultérieur vers l'union économique et monétaire.

Dès les prochaines semaines, la Commission entamera avec le Conseil la préparation du plan par étapes qui doit aboutir à la création d'une union économique et monétaire. Le climat dans lequel se sont déroulées les récentes discussions au sein du Conseil fait bien augurer de l'avenir. Certes, les difficultés sont à la mesure du grand dessein que s'assigne la Communauté, et elles ne seront pas résolues du jour au lendemain. Mais ce qui importe est que les objectifs soient clairs et que tout soit mis en oeuvre pour les atteindre.

La Commission, pour sa part, poursuivra ses efforts en pleine conscience des réalités techniques et politiques, afin de sauvegarder tout ce qui a été jusqu'ici acquis et de donner à la Communauté les moyens de saisir les chances que lui offre l'avenir.

—
Groupe du Porte-Parole

Strasbourg, le 3 février 1970.

Résumé de l'exposé de M. BARRE au Parlement Européen
sur la situation économique de la Communauté
au début de 1970

Présentant au Parlement Européen la situation économique de la Communauté, M. BARRE, Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes, a tout d'abord caractérisé l'année 1969 comme une année "de tensions et de secousses", **une année aussi** "des illusions perdues". Un climat de fausse sécurité s'était installé, ce qui explique qu'une attention insuffisante avait été portée à la coordination des politiques économiques et à la solidité monétaire au sein de la Communauté.

Mais 1969 aura été aussi l'année de départ de l'action nécessaire dans le domaine économique et monétaire, et M. Barre offit l'historique des efforts de la Commission depuis son memorandum du 12 février 1969 jusqu'au Conseil du 26 janvier dernier, qui a permis d'enregistrer d'importantes progrès. "Une marge de manœuvre nous est donnée, elle ne doit point être gaspillée. C'est la raison pour laquelle l'évolution économique au cours de 1970 présente une grande importance, car elle contient en germe les chances de succès ou les risques de difficultés pour les tâches qui doivent dorénavant être accomplies. Les desseins grandioses et les plans les plus achevés ne s'inscriront point dans les faits ou ne conduiront qu'à édifier de fragiles superstructures, si l'infrastructure, c'est-à-dire l'activité économique de la Communauté, n'est pas cohérente et équilibrée."

Avant d'examiner la situation économique de la Communauté en ce début d'année, ainsi que les perspectives de l'évolution conjoncturelle, le Vice-Président Barre situa d'abord le contexte international, retenant particulièrement quatre faits essentiels : l'évolution de la conjoncture aux Etats-Unis, le redressement de la balance des paiements britannique; l'amélioration des conditions de fonctionnement du système monétaire international; le niveau des taux d'intérêt.

Après avoir ensuite analysé d'une manière globale, puis, pays par pays, la situation économique, le Vice-Président de la Commission souligna que les perspectives conjoncturelles font ressortir la nécessité dans tous les pays membres d'une "désinflation" vigoureuse et rapide. "Désinflation, c'est-à-dire retour progressif aux équilibres, mais non déflation, qui risquerait de briser la croissance et qui serait socialement intolérable. C'est seulement à cette condition qu'il serait possible d'obtenir un assainissement de la situation économique sans tomber dans la stagnation ou la récession. Des actions vigoureuses, concentrées sur le premier semestre de 1970, s'imposent pour éviter que n'apparaisse, à échéance plus éloignée, un ralentissement de la croissance coïncidant avec la hausse persistante des coûts et des prix, dans un contexte international précaire."

Rappelant que l'accent doit être mis sur les instruments propres à freiner l'expansion de la demande intérieure, M. Barre en énumera les plus importants :

- austérité budgétaire accrue;
- maintien de l'orientation restrictive de la politique du crédit;
- stimulation de l'épargne privée, afin de freiner la consommation des ménages et les sorties de capitaux;
- intensification de la concurrence sur les marchés des biens et des services.

Dans une dernière partie de son exposé, M. Barre présenta et commenta les résultats substantiels auxquels on est parvenu au cours du récent Conseil du 25 janvier. A ce propos, il indiqua que la Commission avait proposé d'engager "une partie longue et difficile" en ce qui concerne l'harmonisation des politiques économiques à moyen terme.

"Certes, souligna M. Barre, la Commission n'ignore pas les difficultés que soulève la mise au point de ce programme. A cet égard, certains ne manqueront pas d'imputer aux "technocrates de Bruxelles" une dangereuse propension à l'inflation tandis que d'autres leur reprocheront de recommander la déflation et le chômage au sein de la Communauté. Le memorandum de la Commission est suffisamment clair pour que de telles allégations soient accueillies avec la plus grande sérénité. Il est très facile de promettre à la fois le taux le plus élevé de croissance, la plus parfaite stabilité des prix, l'excédent le plus substantiel de la balance des paiements, la complète disparition du chômage. Il est plus honnête et plus utile de rechercher les conditions d'une politique à moyen terme, qui tienne compte des réalités et des possibilités. Aussi la Commission ne manifesterait-elle aucune complaisance à l'égard d'orientations chiffrées qui lui paraîtraient entretenir de vains espoirs et susciter des illusions."

"Dès les prochaines semaines, devait conclure M. Barre, la Commission entamera avec le Conseil la préparation du plan par étapes qui doit aboutir à la création d'une union économique et monétaire. Le climat dans lequel se sont déroulées les récentes discussions au sein du Conseil fait bien augurer de l'avenir. Certes, les difficultés sont à la mesure du grand dessein que s'assigne la Communauté, et elles ne seront pas résolues du jour au lendemain. Mais ce qui importe est que les objectifs soient clairs et que tout soit mis en oeuvre pour les atteindre."